

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 15 février 2024

Réception par le préfet : 19/02/2024
Date de publication : 20/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



CA 2024 - 01 : Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2023

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 9 février 2024, s'est réuni le jeudi 15 février 2024, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Christophe LE DORVEN
M. Francis PECQUENARD
M. Marc GUERRINI
M. Didier GARNIER
M. Stéphane LEMOINE

Mme Evelyne DELAPLACE
M. Olivier HOUDY
M. François BELHOMME
Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER
M. Alain BELLAMY

Membre(s) excusé(s) :

Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU représentée par Mme Evelyne DELAPLACE
M. Bertrand MASSOT
Mme Karine DORANGE
Mme Elisabeth FROMONT
M. Pierre SANIER
M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY
M. Eric GERARD

Membre(s) absent(s) :

Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :

Présents de droit :

M. Frédéric BLANC, directeur de cabinet de monsieur le préfet ; M. Laurent ARCHENault, payeur départemental

Excusé(s) :

M. Hervé JONATHAN, préfet d'Eure-et-Loir

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Hors classe Sébastien GRAS, directeur départemental des services d'incendie et de secours ; David POUBEL, médecin de classe exceptionnelle, et les membres de la CATSIS : Capitaine David BOUTOILLE ; Sergent-chef Loïc BERTHELOM ; Capitaine Thierry BOURGEVIN ; Lieutenant Sylvain ENSAULT, référent sureté et sécurité

Excusé(s) : Commandant Emmanuel DUPONT, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure-et-Loir ; Capitaine Cédric ROBERGE représenté par le Capitaine Thierry BOURGEVIN ; Lieutenant Franck CATRY ; M. Thomas BENOIT ; Lieutenant-colonel Michaël ACHARD, référent sureté et sécurité ; Capitaine Jennifer DAVID, référente mixité et lutte contre les discriminations ; Sapeur 1^{ère} classe Gwenaëlle HALLIER, référente mixité et lutte contre les discriminations ; Adjudant Dominique GUILMIN, référent sureté et sécurité

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles, L1612-4, L.3241-1 et L.3312-7.

Considérant que le conseil d'administration s'est réuni le 19 décembre 2023 et a délibéré sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Considérant que les débats de la séance ont été transcrits dans un procès-verbal

Réception par le préfet : 19/02/2024

Publication : 20/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le CASDIS, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal du 19 décembre 2023.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /